

AFFAIRES MUNICIPALES

nos principales décisions lors des conseils municipaux



- ✚ **Déplacement du marché dominical** : nous avons voté « pour » et nous espérons que ce nouveau marché satisfera et les commerçants et les Strépiacois.
- ✚ **Délégation de service Public / Service de l'eau et de l'assainissement** : les services de l'eau et de l'assainissement sont depuis le 1^{er} juillet 2003 confiés par affermage à la Société des eaux de l'Essonne

Dans le cadre de la prochaine échéance (juillet 2015) des contrats de Délégation de service public (DSP) relatifs aux services des eaux et d'assainissement, un audit et une étude des modes de gestion de chacun des services ont été réalisés. Après délibération lors d'une commission spéciale, il a été proposé que la ville d'Etréchy continue de déléguer ce service public.

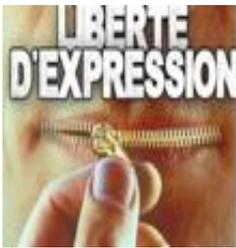
Nous avons soulevé le problème de la Délégation de service public qui consiste à confier nos eaux et assainissement à de grands groupes comme Véolia. Groupes dont le but est de faire le plus de profits afin que leurs actionnaires en tirent le plus de bénéfices possible. D'autre part, il est avéré que la gestion municipale des eaux revenait à un coup moyen du m3 inférieur à celui de la DSP.

Monsieur GAUTRELET nous fit observer qu'à GRIGNY et à VIRY-CHATILLON, la municipalité était revenue à la DSP après une expérience infructueuse en régie municipale.

Nous lui avons rétorqué que d'autres villes ont fait le contraire et que le Syndicat des eaux d'Ile de France préconisait la régie municipale.

Madame le maire nous déclara que si Etréchy demandait une DSP, c'est parce que notre ville n'avait pas de personnel assez qualifié pour s'occuper de nos eaux et que ce choix était une précaution.

Nous approuvons cette prise de conscience, mais pour nous, l'étude n'était pas impartiale et nous avons préféré nous abstenir.



Conseil Municipal du 27 Mars

La municipalité souhaitait remodeler le règlement intérieur, notamment les parties concernant les questions des élus.

Il était proposé que ces questions soient limitées au nombre de 3 par groupe d'opposition et que ces dernières n'excèdent pas 800 caractères chacune.

« Cette délibération est une grave entorse à la liberté d'expression ! Déjà que les réponses aux questions posées sont parfois à la limite de la décence, maintenant Mme le maire ne souhaite plus trop répondre aux nombreuses questions que les administrés nous demandent de poser lors des conseils municipaux ».

Pourtant, nous avons fait un rêve. Le 10 janvier 2015, Madame le maire était debout sur une estrade improvisée en brandissant une feuille « Je suis Charlie ». Nous avons fait le rêve qu'elle déclarait à qui voulait (ou pouvait l'entendre) que « c'est une honte ce qui s'est passé. Je suis pour la liberté d'expression ».

Apparemment, Mme le maire n'a pas la même notion que tout le monde de la liberté d'expression. Les questions aux élus sont les préoccupations des Strépiacois qui ont bien du mal à obtenir un rendez-vous avec leur première magistrate.

NOUS AVONS VOTÉ CONTRE !

DES TOMATES AU GOUT DE GASOIL !

La municipalité souhaitait acquérir pour la somme de 3200 euros afin d'y implanter un potager la parcelle qui fait l'angle de la RN20 et de la rue du Port-Royal.

Nous avons demandé les raisons de cette acquisition car ce terrain qui n'a aucune valeur, et son implantation en bordure de RN20 n'est guère adaptée à la culture potagère.

Il nous a été répondu qu'il valait mieux acheter ce terrain plutôt que de voir des caravanes dessus.

On ne voit pas trop le rapport, sachant qu'il n'y a jamais eu de caravanes de gens du voyage dessus et que nous ne voyons pas une famille de gens du voyage sédentarisés s'implanter sur un tel terrain.

Nous avons voté contre, car cet achat ne revêt d'aucune utilité publique !

